

THEME 6 – INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

22 Infrastructures techniques

22.1 PREAMBULE

22.1.1 Objectifs poursuivis

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les réseaux d'équipements techniques de la commune de Rebecq.

Sont analysés dans ce chapitre les réseaux suivants :

- Réseau d'égouttage;
- Réseau d'alimentation en eau potable;
- Réseau de distribution d'électricité;
- Réseau de distribution du gaz;
- Gestion et traitement des déchets.

22.1.2 Cartographie

Carte n°13 « Infrastructures techniques » échelle 1:10.000

La carte indique :

- Le PASH et le réseau d'égouttage (collecteurs, égouts, stations d'épuration) ;
- Les châteaux d'eau ;
- Les lignes électriques à haute tension ;
- Les canalisations de transport du gaz et air liquide sous haute pression ;
- Les sites relais GSM ;
- Les sites de bulles à verre et le parc à conteneurs.

22.1.3 Références

Site officiel de la Commune de Rebecq
www.rebecq.be

Fiche environnementale de la commune de Rebecq
http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
www.spge.be

Société Wallonne Des Eaux (SWDE)
www.swde.be

Atlas énergétique de Wallonie
www.icedd.be/atlasenergie/

Sedilec
www.sedilec.be

Fluxys

www.fluxys.com/fr-BE/About%20Fluxys/Infrastructure/

Air Liquide

www.airliquide.be

Site Antennes de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

www.sites.bipt.be

Statistiques de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers

<http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers/>

Données cartographiques fournies par la SPW - DGARNE : PASH, réseau d'égouttage, stations d'épuration, stations de pompage, bassins d'orage, captages d'eau souterraine, plan de secteur.

Informations et données fournies par la commune : Audit environnemental à Rebecq réalisé par SECOB a.s.b.l. (juillet 1993).

Observations sur le terrain et reportage photographique réalisé par Agora.

22.2 RESEAU D'EGOUTTAGE

22.2.1 Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique

La Wallonie a mis en place une gestion intégrée du cycle de l'eau, privilégiant une approche scientifique basée sur les caractéristiques hydrographiques plutôt que l'ancienne vision administrative basée sur des limites communales (plans communaux d'égouttage).

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographique (PASH) est un outil essentiel pour mener à bien une politique de réhabilitation des eaux usées. Il détermine pour l'ensemble d'un sous-bassin la manière dont l'assainissement est organisé (collectif ou autonome), les endroits d'implantation des stations d'épuration et les tracés des collecteurs et des égouts existants ou à construire.

La commune de Rebecq dépend du PASH du sous-bassin de la Senne, approuvé le 22 décembre 2005.

22.2.2 Le PASH dans la commune de Rebecq

L'organisme d'assainissement chargé de l'épuration des eaux résiduaires urbaines de la commune (pour le compte de la SPGE) est l'IBW.

Au niveau des régimes d'assainissement appliqués dans la commune (2007) :

- 80 % de la population en assainissement collectif de plus de 2.000 EH⁶⁷,
- 20 % de la population en assainissement autonome.

En 2007, le réseau d'assainissement collectif concernait quelques 7.993 habitants sur une population totale de 10.255 habitants.

Concernant le taux de réalisation du réseau d'égouttage et de collecteurs dans la commune en 2007 :

- 78 % d'égouts existants sur les 57,11 km prévus,
- 19 % des 6,92 km de collecteurs prévus ont été réalisés.

En 2009⁶⁸, les travaux d'égouttage ont permis la réalisation de 0,8 km de collecteur (collecteur de Flageot) et de 3,6 km d'égouts collectifs.

D'après des données sur la situation du réseau en 2010⁶⁹, le réseau d'égouttage de la commune a évolué : 83 % de l'égouttage est réalisé. Le taux de collecteur a également augmenté avec la construction récente d'une partie du collecteur le long de la Senne.

Grâce à ces réalisations, 76 % des eaux usées générées en zone d'assainissement collectif sont épurées. Le solde des eaux usées n'est pour l'instant pas encore traité par une station d'épuration.

⁶⁷ EH : Equivalent Habitant d'eaux usées domestiques.

⁶⁸ Données fournies par les commune et intercommunale au contrat de rivière de la Senne.

⁶⁹ Données datant d'avril 2010, fournies par le contrat de rivière de la Senne après contact avec le SPGE.

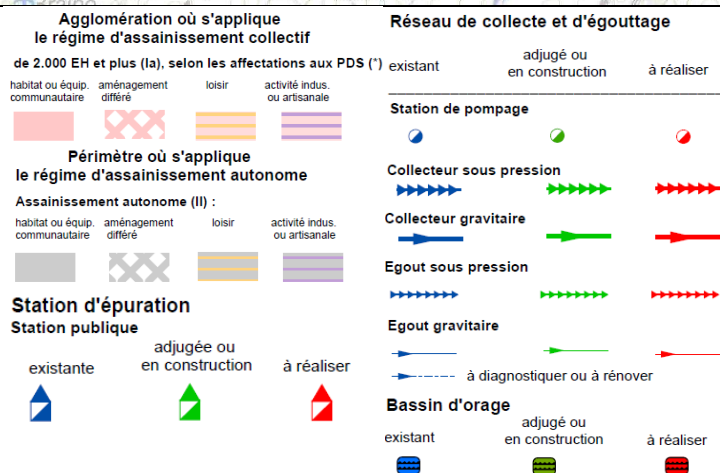
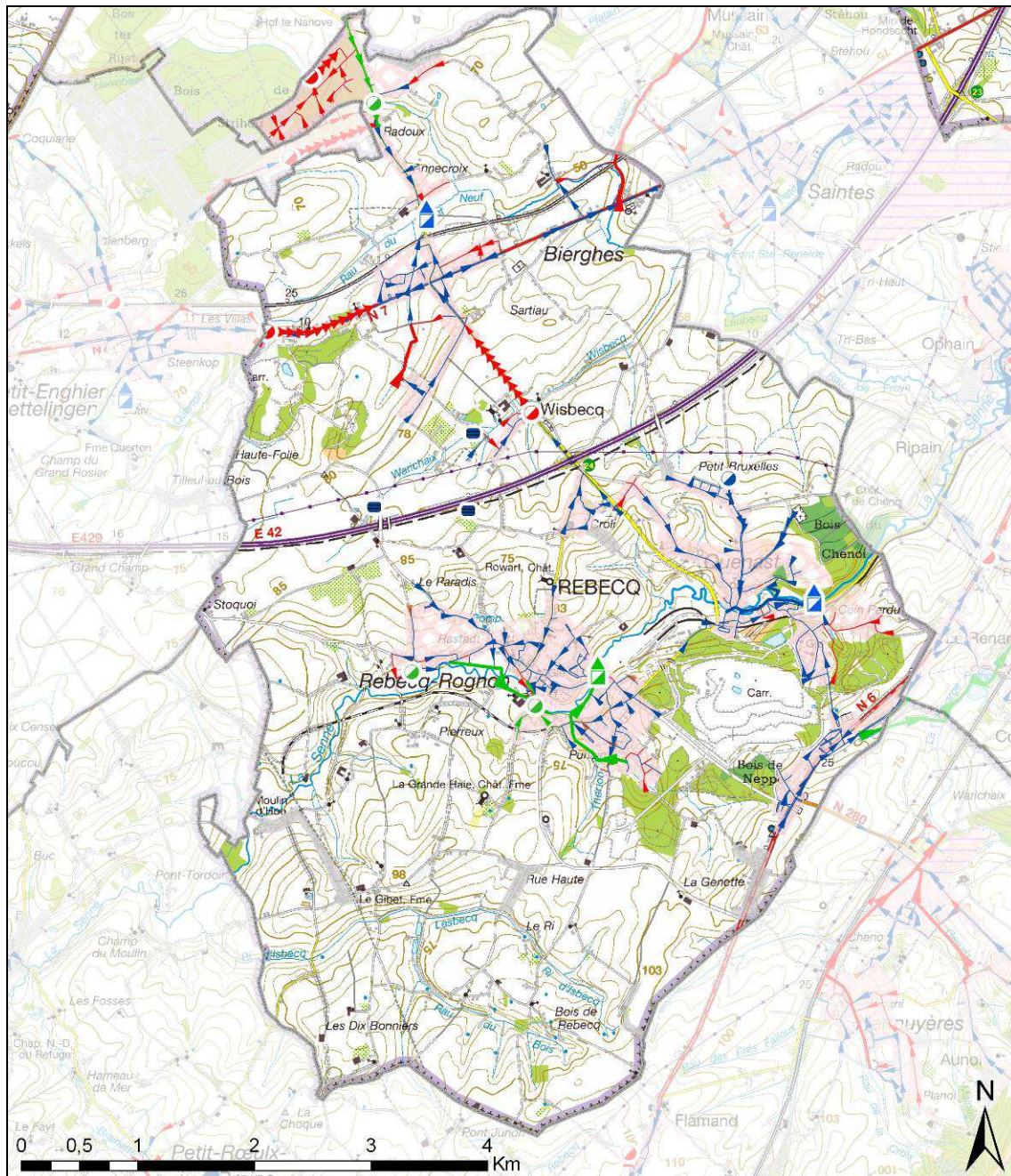


Figure 621 : Carte du PASH et du réseau d'égouttage dans la commune de Rebecq tel qu'approuvée (Agora, données SPGE)

22.2.2.1 Zone en régime d'assainissement collectif

L'assainissement collectif de plus de 2.000 EH concerne les grands villages tels que Rebecq, Quenast et Bierghes.

Les zones où s'applique ce régime d'assainissement sont principalement des zones d'habitat mais concernent également plusieurs zones d'aménagement différé à Quenast et à Rebecq.

La mise en œuvre du PASH dans la zone collective de Rognon s'est traduite par la réalisation du collecteur de Rebecq et la construction de la station d'épuration.

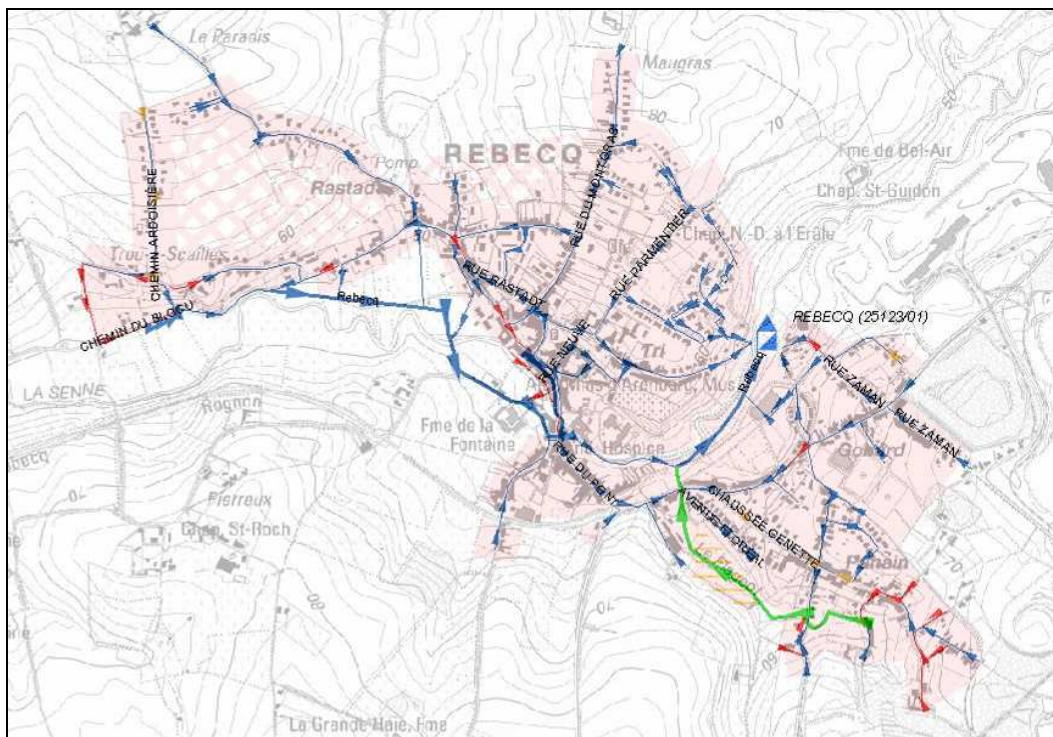


Figure 622 : Carte de l'évolution du réseau d'assainissement à Rebecq-Rognon
(Source : SPGE)

22.2.2.2 Zone en régime d'assainissement autonome

La proportion de population en régime d'assainissement autonome est assez importante dans la commune (20 %).

Le régime d'assainissement autonome concerne plusieurs rues et localités de l'entité :

- Hameau d'Hou;
- Rue Haute;
- La Genette;
- Rue du Petit Bruxelles (partie);
- Rue Crollies (partie);
- Hameau Mont-Plaisir : drève de la Paix et maisons arrières de la rue de Ham;
- Chemin de la Malpensée.

L'assainissement autonome comporte certains risques étant donné qu'aucun contrôle n'est effectué et que donc l'état des installations d'épuration des particuliers (efficacité,...) n'est pas connu. Un problème avec les installations pourrait causer une pollution des cours d'eau, des nappes ou des captages. Toutefois, les systèmes d'épuration installés sont agréés et soumis à un permis de classe 3 avec des obligations d'entretien. Ces mesures contribuent à limiter les risques de contamination.

22.2.2.3 Station d'épuration des eaux usées existante

Les stations d'épuration collective sont au nombre de 3 sur la commune de Rebecq. Les eaux usées sont traitées par les stations d'épuration situées à Rebecq, à Quenast et à Bierghes.

Une partie des eaux usées est également envoyée vers la station d'épuration de Tubize, implantée hors de la commune.

CODE STATION D'ÉPURATION	DÉNOMINATION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ (EH)	POPULATION CONCERNÉE
25123/01	Rebecq	2008	5.400	3.220 hab.
25123/02	Quenast	2003	3.000	2.312 hab.
25123/03	Bierghes	1998	1.600	1.641 hab.
25105/03	Tubize	2004	25.000	715 hab.

Figure 623 : Tableau reprenant la liste des stations d'épuration traitant les eaux usées de Rebecq (Source : SPGE)



Figure 624 : Photographie de la station d'épuration de Rebecq



Figure 625 : Photographie de la station d'épuration de Bierghes et du Stincup-Lobbecq

Les eaux épurées sont rejetées dans la Senne pour les stations d'épuration de Rebecq et Quenast et dans le Stincup-Lobbecq pour la station d'épuration de Bierghes.

22.2.3 Travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement à effectuer dans la commune doivent permettre de compléter le réseau de collecteurs afin que l'ensemble des eaux usées générées en zone d'assainissement collectif puisse être amené en station d'épuration. Ces travaux contribueront à l'assainissement des eaux de surface de la commune en évitant les rejets directs d'eaux usées dans les cours d'eau.

Des travaux d'égouttage sont en cours de réalisation dans la zone du bois du Strihoux dans le nord de la commune afin de permettre l'assainissement du quartier.

22.3 RESEAU D'EAU POTABLE

22.3.1 Réseau de distribution de l'eau

Aucun captage d'eau souterraine destinée à la consommation publique n'est en activité dans la commune.

L'eau potable distribuée dans la commune est fournie par la SWDE.

Rebecq est alimentée par un mélange d'eau composé des eaux traitées des captages d'Erbaut-Lens, de Montignies-lez-Lens et de Neufvilles.

Une station de pompage de l'eau est implantée rue des Cendres à Rebecq-Rognon. L'eau pompée est mélangée à celle de Neufvilles. Cependant ces dernières années, les captages ne sont plus actifs.

La SWDE possède à Rebecq les installations de stockage suivantes :

- Un château d'eau le long de la chaussée de Mons (N6), d'une capacité de 100 m³;
- Un château d'eau chemin Millecamps à Genette;
- Un château d'eau à l'intersection entre la rue Sainte-Renelde et la rue Crollies, d'une capacité de 250 m³;
- Un réservoir au début du chemin Planche Quévité d'une capacité de 200 m³.



Figure 626 : Photographie du château d'eau chemin Millecamps



Figure 627 : Photographie du château d'eau chaussée de Mons

La consommation annuelle d'eau par raccordement atteint 77,5 m³.

Le réseau d'adduction d'eau couvre l'ensemble du territoire à l'exception de quelques habitations qui ne sont pas raccordées au réseau et s'alimentent en eau via des puits.

22.3.2 Qualité de l'eau distribuée

La SWDE contrôle régulièrement l'eau de distribution tant chimiquement que bactériologiquement (nombreux paramètres analysés).

Les résultats des prélèvements effectués durant l'année 2010 ont montré que l'eau distribuée aux consommateurs répond aux normes reprises dans le Code de l'Eau-Art.D185, annexe XXXI.

22.4 RESEAUX D'ALIMENTATION EN ENERGIE

22.4.1 Electricité

22.4.1.1 Description du réseau de production et de transport d'électricité haute tension

La commune de Rebecq est traversée par une ligne haute tension aérienne de 70 kV.

La ligne d'abord parallèle à l'autoroute recoupe celle-ci à hauteur de la sortie n°24 en direction de Tubize (Oisquercq) et passe au nord de Petit-Bruxelles.

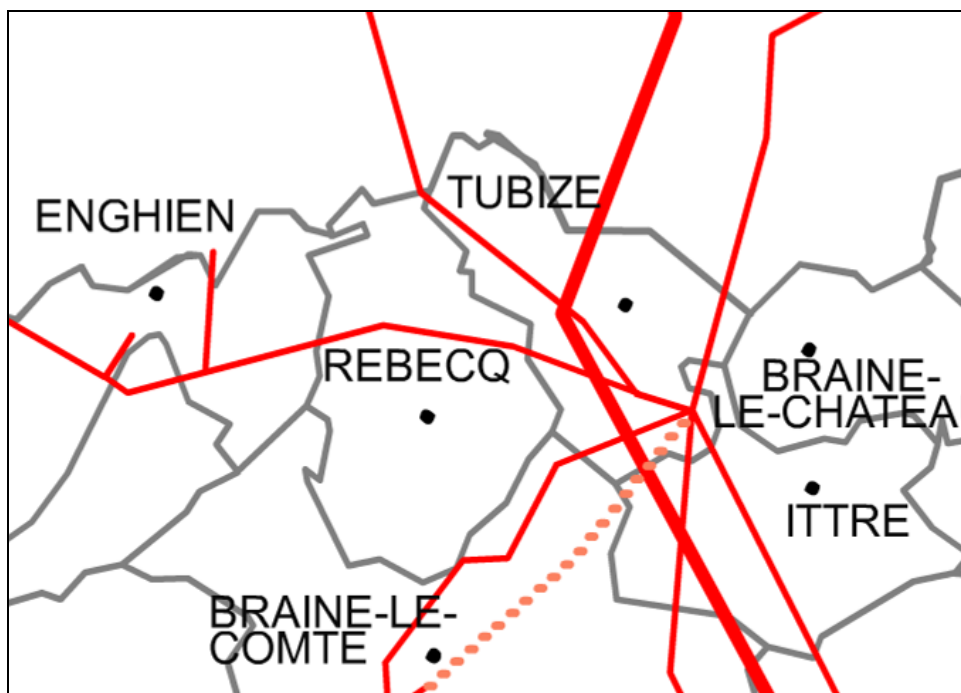


Figure 628 : Carte de localisation des lignes à haute tension
(Source : Atlas de l'énergie)



Figure 629 : Photographie de la ligne haute tension à Wisbecq

Aucune centrale classique de production électrique n'étant implantée sur le territoire, l'énergie électrique provient de l'extérieur de la commune (Tubize).

Il n'y a pas non plus d'implantation majeure d'unités de production d'électricité par énergies renouvelables. Toutefois, un projet d'éoliennes sur la commune existe ; de nombreuses demandes sont introduites pour des implantations le long de l'autoroute notamment à proximité de la limite avec la commune de Tubize.

A petite échelle, on rencontre des installations de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques sur les toitures de certaines habitations de la commune.

Rebecq propose des primes communales de 250 € pour l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques. Ces primes sont octroyées après l'obtention de la prime régionale.

22.4.1.2 Distribution d'électricité dans la commune

L'entité est affiliée à *Sedilec* pour la fourniture de l'électricité. L'ensemble du territoire est desservi par le réseau de distribution basse tension.

Le réseau est encore aérien dans certaines rues de la commune.

22.4.2 Gaz

22.4.2.1 Transport du gaz naturel

Le territoire communal est traversé par une conduite du réseau *Fluxys* transportant du gaz naturel sous pression provenant de Braine-le-Comte.

La conduite de gaz naturel traverse la zone d'habitat de Rebecq et la zone d'extraction de Quenast pour atteindre la chaussée de Mons où elle se connecte sur la canalisation qui suit globalement le tracé de la nationale.



Figure 630 : Carte de localisation des canalisations de transport du gaz naturel
(Source : Atlas de l'énergie)

Le réseau de transport de gaz naturel se trouve à une profondeur qui tient compte du type d'activité en surface (rue, agriculture, etc.). La présence de la conduite souterraine est signalée par des balises aériennes de couleur orange ; elle est constitutive d'une servitude légale d'utilité publique⁷⁰.

⁷⁰ Les installations de transport et de distribution de gaz naturel relèvent de la loi du 12 avril 1965 qui précise notamment que la présence de ces conduites n'entraîne aucune dépossession de droit de propriété mais est constitutive d'une servitude légale d'utilité publique.

Des prescriptions sont d'application sur toute la longueur des installations de transport du gaz naturel. Elles prévoient 2 niveaux de protection :

- Sur 5 mètres de part et d'autre, une zone de réservation dans laquelle il ne peut être procédé à aucun acte ou intervention susceptible de mettre en péril la canalisation (construction de bâtiments, abris de jardin, piscines, plantation d'arbres, etc.).
- Sur 15 mètres de part et d'autre, une zone de protection dans laquelle il ne peut être procédé, sauf accord de Fluxys, à la construction de bâtiments ou à toute forme d'excavation susceptible de menacer la stabilité du sol ou du sous-sol dans lequel se trouve la canalisation.

Ces prescriptions doivent être scrupuleusement respectées afin de minimiser les risques d'accident.

22.4.2.2 Distribution du gaz naturel dans la commune

La commune est desservie en gaz de ville par *Sedilec*.

Toutefois, l'ensemble des habitations de l'entité n'est pas alimenté en gaz, en attestent des données qui indiquent qu'une bonne part de la population utilise du mazout comme source d'énergie pour le chauffage.

Le réseau local de distribution du gaz ne concerne que les principaux villages de Rebecq et Quenast.

22.4.2.3 Autres canalisations sous pression

Plusieurs pipelines du réseau de canalisations de la société Air Liquide traversent le territoire communal.

La présence des conduites de gaz sous haute pression est signalée par des balises aériennes rouges.

Comme pour les conduites Fluxys, des prescriptions sont également d'application tout le long de ces conduites de transport de gaz.

Les canalisations traversent généralement des zones peu habitées.



Figure 631 : Photographie d'une balise signalant la présence d'une conduite de gaz sous pression

22.5 RESEAU DE CABLO-TELECOMMUNICATIONS

22.5.1 Télédistribution

L'ensemble des foyers sont raccordés au réseau de télédistribution.

22.5.2 Réseau de téléphonie fixe

Le réseau de téléphonie fixe/internet est géré par *Belgacom*. Toutes les rues de la commune sont desservies par ce réseau.

La société *Belgacom* exploite également un réseau de cabines téléphoniques fixes, réparties sur l'ensemble de la commune. Les cabines téléphoniques sont implantées dans les lieux publics (places, arrêts de bus, etc.) ; celles-ci sont en état de fonctionnement. Mais celles-ci tendent à disparaître.

22.5.3 Réseau de téléphonie mobile

Le réseau GSM, géré par les différents opérateurs présents sur le marché belge (Base, Proximus et Mobistar), couvre les besoins de l'entité :

	LOCALITÉ	LOCALISATION DE L'ANTENNE	POINT DE REPÈRE	OPÉRATEURS
1	La Genette	Chemin Millecamps	Château d'eau	Base / Mobistar
2	Bierghes	Rue Anne Croix	Pylône	Mobistar / Proximus
3	Wisbecq	Rue Sainte-Renelde	Château d'eau	Base / Mobistar / Proximus
4	Rebecq	Ruelle du Gobard	Terrain de foot	Proximus

Figure 632 : Tableau des sites relais dans la commune
(Source des données : IBPT)

Les différents opérateurs se partagent les 3 sites relais (illustrés sur les Figure 274, Figure 275 et Figure 276).

Deux sites correspondent à des châteaux d'eau. Les antennes sont placées en façade ou au sommet du bâtiment, ce qui les rend moins visibles dans le paysage. Les autres antennes prennent place sur un pylône le long de la ligne de chemin de fer.

Concernant l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé, le principe de précaution est de rigueur. En effet, les autorités belges ont instauré une norme de sécurité pour l'exposition de la population générale au rayonnement électromagnétique des antennes dans la plage de fréquences de 10 MHz à 10 GHz, dans laquelle se situe donc aussi le rayonnement des antennes GSM. L'exposition totale - la somme de toutes les expositions en un même lieu - ne peut dépasser une valeur SAR de 0,02 watts/kg. Rappelons qu'un effet observable mais pas nuisible pour autant, n'apparaît qu'à partir de la valeur de 4 watts/kg. La Belgique applique donc un facteur de sécurité de 200 par rapport à la limite de risque effective. Soit 4 fois plus sévère que le facteur de sécurité de 50 qui est recommandé aux niveaux international et européen⁷¹.

⁷¹ Source : www.infogsm.be

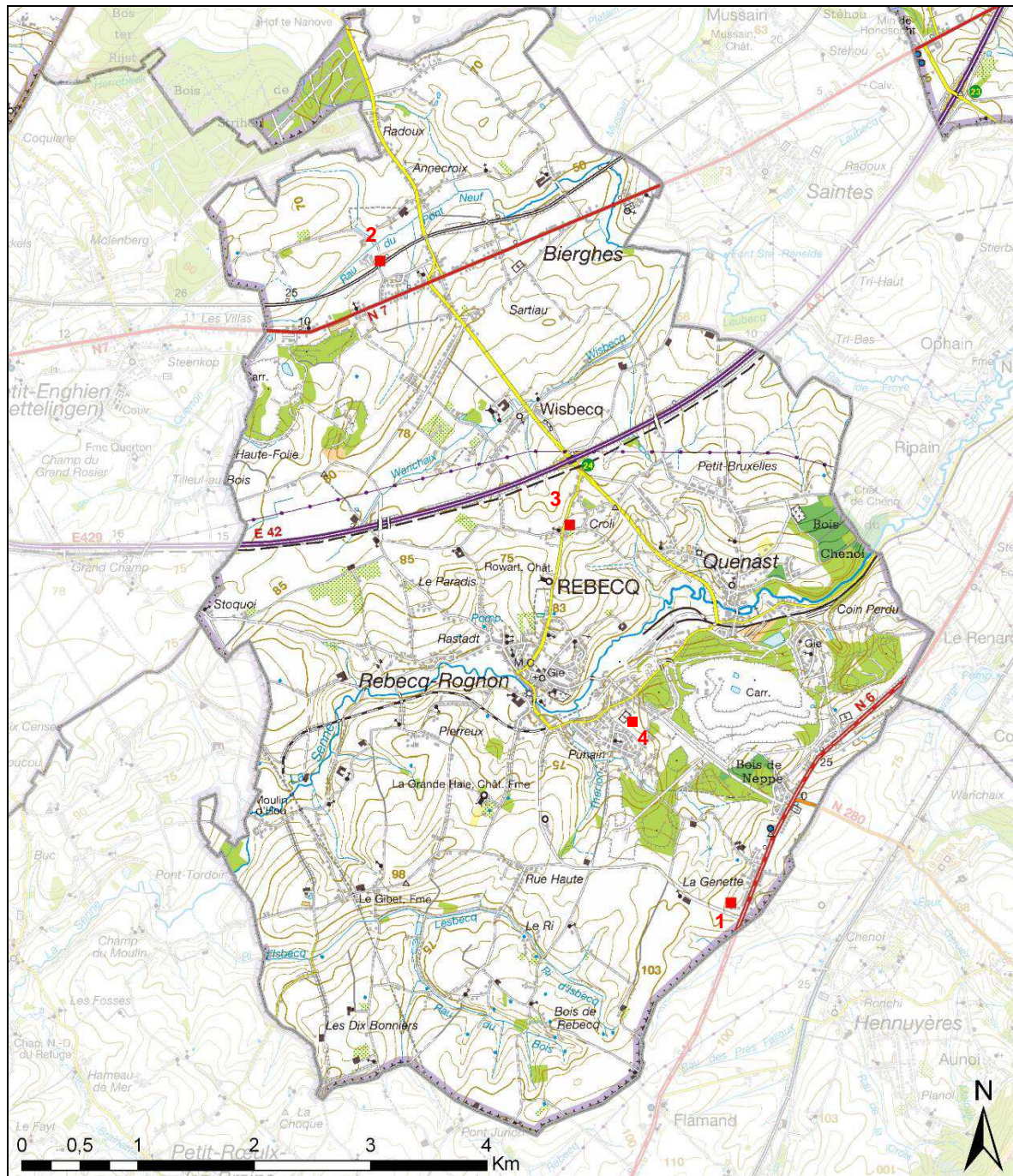


Figure 633 : Carte de localisation des sites relais GSM
(Agora, données IBPT)

22.6 GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Rebecq a confié la gestion des déchets de la commune à l'intercommunale de Brabant wallon (IBW).

La gestion des déchets au sein de la commune est assurée à plusieurs niveaux :

- Par des collectes en porte-à-porte;
- Via des bulles à verre et à textiles;
- Et grâce à l'implantation d'un parc à conteneurs.

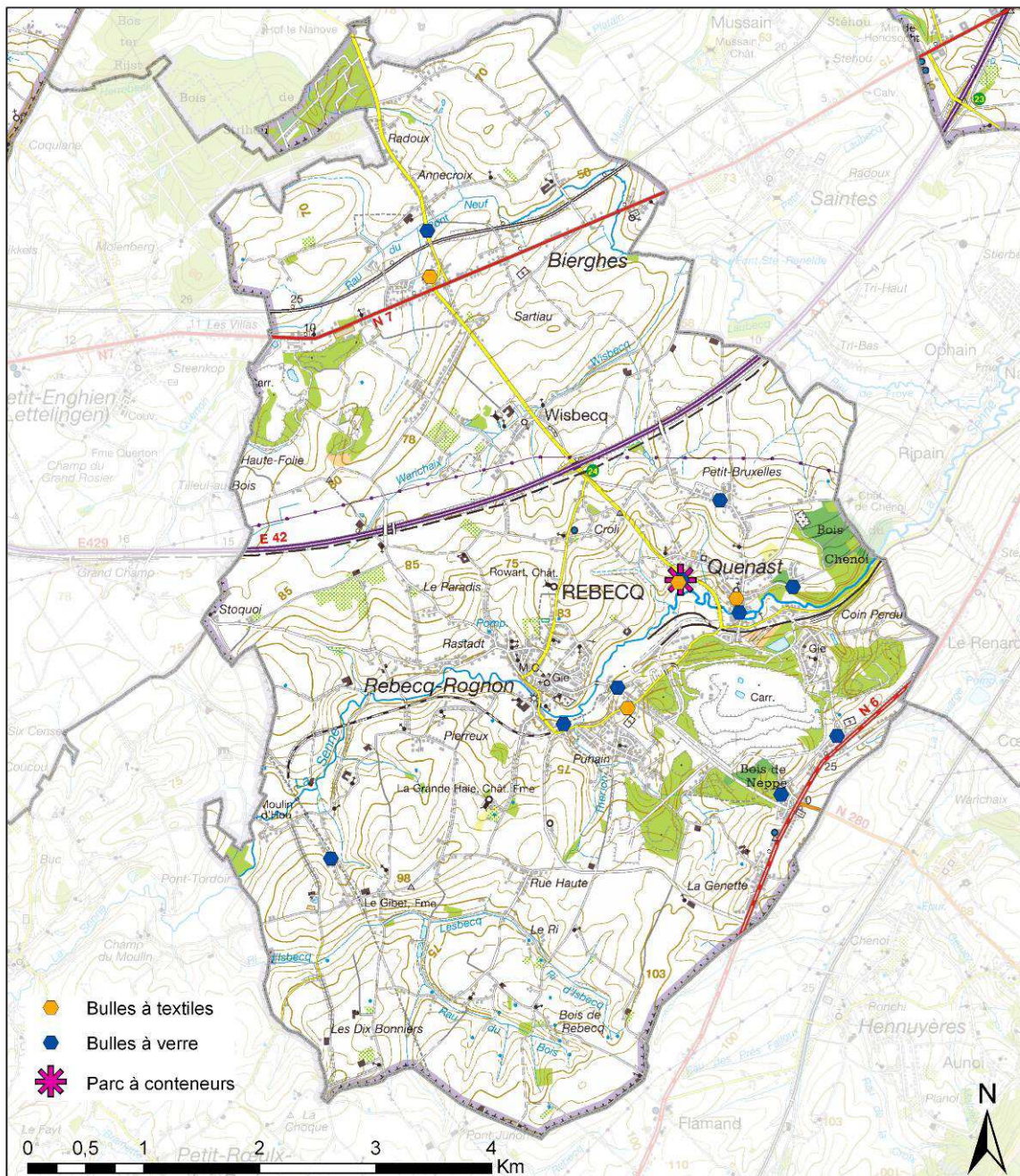


Figure 634 : Carte des infrastructures de gestion des déchets
(Agora, données site internet communal)

Le système de sacs payants est d'application pour les collectes en porte-à-porte des Ordures Ménagères Brutes (OMB - fraction résiduelle) et des emballages Plastiques/ Métalliques/ Cartons à boissons (PMC).

22.6.1 Collectes non sélectives

22.6.1.1 Ordures ménagères brutes

Les ordures ménagères doivent être placées dans des sacs blancs. Les sacs sont ramassés en porte-à-porte une fois par semaine, le vendredi.

La quantité d'ordures ménagères brutes collectées annuellement dans la commune a dépassé les 1.600 tonnes en 2006 et reste stable depuis.

DECHETS	2005	2006	2007	2008	2009	BILAN
Ordures ménagères (tonnes)	1.580	1.647	1.640	1.627	1.648	≈
Habitants	10.099	10.241	10.255	10.237	10.360	
Kg/hab./an	156,5	160,8	159,9	158,9	159	

Figure 635 : Tableau de l'évolution de la quantité d'ordures ménagères brutes collectées entre 2005 et 2009

(Source : Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers)

Les déchets sont collectés par la société Shanks et incinérés dans le centre de l'IBW à Virginal.

La quantité produite par habitant s'élève à 159 kg/an, ce qui est en-dessous de la moyenne régionale.

Il n'y a actuellement pas de collecte spécifique pour les déchets organiques dans la commune qui permettrait de réduire la quantité d'ordures ménagères collectée.

22.6.1.2 Encombrants

La commune n'organise plus de collecte d'encombrants. En remplacement, l'administration a mis en place un système de ramassage des encombrants à la demande qui s'adresse à tous les rebecquois moyennant le paiement d'un forfait (la commune finance le surplus, soit environ 2/3 du coût).

22.6.2 Collectes sélectives

22.6.2.1 Papiers/cartons et PMC

Les papiers et cartons sont collectés une fois par mois. Les sacs bleus pour PMC sont quant à eux ramassés tous les 15 jours.

La quantité totale de papiers/cartons et de PMC ramassée via les collectes sélectives est globalement en augmentation en comparaison avec 2005. L'année 2008 enregistre une forte augmentation dans le total des papiers/cartons collectés mais qui ne se confirme pas en 2009.

La quantité de déchets triés qui est collectée par habitant est assez stable, particulièrement pour les PMC et varie entre 10 et 11,5 kg selon les années.

DECHETS	2005	2006	2007	2008	2009	BILAN
Papiers/cartons (tonnes)	358	344	360	410	375	↑
Kg/hab./an	35,5	33,6	35,1	40,1	36,2	

PMC (tonnes)	113	116	105	109	119	≈
Kg/hab./an	11,2	11,3	10,3	10,6	11,5	

Figure 636 : Tableau de l'évolution des collectes de papiers-cartons et de PMC entre 2005 et 2009
(Source : Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers)

Les collectes sélectives sont assurées par Sita Wallonie. Les déchets sont triés puis recyclés.

22.6.2.2 Verre

La collecte sélective du verre s'effectue via la mise à disposition de 9 sites de bulles à verre répartis sur le territoire communal.

LOCALITÉ	ADRESSE	BULLES VERTES	BULLES BLANCHES
Bierghes	Rue Caporal Tresignies	2	2
Quenast	Cité Germinal (école)	1	1
	Rue du Petit Bruxelles	1	1
	Rue Maurice Lange	1	1
	Rue du Faubourg	1	1
Rebecq	Gare	2	2
	Tennisland	2	1
	Vieux Chemin de Mons	1	1
Rognon	Plateau de la gare	1	1

Figure 637 : Tableau reprenant la liste des sites de bulles à verre
(Source des données : Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers)



Figure 638 : Photographie des bulles à verre à Rebecq-Rognon



Figure 639 : Photographie des bulles à verre à Bierghes

Au total, 23 bulles à verre (12 vertes et 11 blanches) sont mises à disposition des habitants dans les principales localités de l'entité.

Des bulles à verre sont également disponibles au niveau du parc à conteneurs.

Les bulles à verre sont vidées par la société La Minérale. La quantité de verre mélangé collectée annuellement dans la commune a atteint 19,6 kg/hab. en 2009, comme l'indique le tableau ci-dessous :

DECHETS	2005	2006	2007	2008	2009	BILAN
Verre blanc et coloré (tonnes)	177,57	188,78	179	188,35	203,69	↑
Kg/hab./an	17,5	18,4	17,5	18,4	19,6	

Figure 640 : Tableau de l'évolution de la quantité de verres collecté entre 2005 et 2009
(Source : Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers)

22.6.2.3 Déchets verts

La commune avait autrefois mis à disposition des habitants de la cité à Quenast un conteneur pour les déchets verts mais il a dû être supprimé car la d'autres types de déchets y étaient déversés.

Aucune collecte en porte-à-porte des déchets de tontes n'est organisée à Rebecq. La commune a en effet privilégié une autre politique de gestion de ces déchets : un service de collecte en porte-à-porte des branchages (4 collectes par an) et met également à disposition un service gratuit de broyage des branches à domicile (3 sessions par an sur inscription).

De plus, l'administration communale octroie une prime à l'achat d'une compostière pour encourager le compostage à domicile.

Un groupe de guides-composteurs formés aux techniques de compostage a été mis en place dans la commune et assurent une sensibilisation et une information à l'ensemble des rebecquois.

22.6.2.4 Récupération des textiles

Les textiles sont récupérés via des bulles/conteneurs :

LOCALITE	ADRESSE
Quenast	Grand'Place de Quenast
Rebecq	Rue Trieu du Bois
Bierghes	Place Léopold Nuttinck

Figure 641 : Tableau de la localisation des conteneurs textiles des Petits Riens
(Source : Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers)

Les Petits Riens ont ainsi collecté 27,5 tonnes de textiles en 2010.

D'autre part, des collectes de textiles réalisées par Curitas au parc à conteneurs (via des bulles à textiles) ont permis de récupérer quelques 22 tonnes de textiles en 2009 et 31,75 tonnes en 2010.

22.6.3 Quantité totale de déchets collectés dans la commune

La quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte (OMB, papiers/cartons, PMC et encombrants) et via les bulles à verre reste constante et s'élève à environ 2.400 T/an :

DECHETS	2005	2006	2007	2008	2009	BILAN
Total habitants	10.099	10.241	10.255	10.237	10.360	↓
Total déchets	2.438	2.558	2.493	2.424	2.345	
Kg/hab.	241	250	243	237	226	

Figure 642 : Tableau de l'évolution de la quantité totale de déchets collectés entre 2005 et 2009
(Source : Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers)

La suppression de la collecte des encombrants en porte-à-porte peut expliquer la diminution du total des déchets collectés en 2009.

22.6.4 Parc à conteneurs

L'intercommunale IBW a implanté un parc à conteneurs route de Quenast/route industrielle, à proximité de la carrière de Quenast.

En hiver, le parc à conteneurs est ouvert de 10h00 à 17h15 et en été de 11h00 à 18h15 (10h00-17h15 le samedi).

Le parc est fermé les dimanches et jours fériés.

L'implantation est facilement accessible en voiture.



Figure 643 : Photographie du parc à conteneurs de Rebecq à Quenast

22.6.5 Dépôts illicites de déchets

Les dépôts illicites sont généralement relevés :

- Sur les sites de bulles à verre;
- Sur les voies lentes;
- Sur les terrains en friche ou en plein milieu des champs;
- Sur les berges des cours d'eau;
- Sur les bords de route, aires de stationnement et autres espaces publics.

Peu de dépôts sauvages de déchets sont constatés sur le terrain. Ils sont principalement visibles à côté des sites de bulles à verre ou en bordure de route.



Figure 644 : Photographie d'un dépôt de déchets clandestin en bordure de route

Il n'existe pas d'agents constatateurs pour ce type de dépôts de déchets dans la commune. Les infractions doivent être verbalisées par la Police locale.

Les dépôts sont nettoyés régulièrement par la Régie Technique et sur base des plaintes.

Les abords des sites de bulles à verre sont quant à eux nettoyés 1 à 3 fois par semaine. Des panneaux placés au niveau des sites préviennent qu'une taxe de 250 € est d'application en cas de dépôt sauvage de déchets.

22.7 CONCLUSION

Un total de 80 % des habitations de Rebecq sont reprises en **zone d'assainissement collectif** de plus de 2.000 EH. Près de 83 % de l'égouttage a été réalisé et les 3 stations d'épuration prévues par le PASH (capacité totale 10.000 EH) sont en activité ce qui permet l'épuration de 76 % des eaux usées générées par la population.

Le réseau de collecteurs doit cependant encore être développé. La réalisation des travaux d'assainissement selon le PASH permettra d'améliorer la qualité des eaux des cours d'eau de la commune.

Le **régime d'assainissement autonome** concerne encore 20 % de la population.

L'assainissement autonome comporte certains risques étant donné qu'aucun contrôle n'est effectué et que donc l'état des installations des particuliers (vétusté, efficacité, odeurs) n'est pas connu. Un problème avec les installations pourrait causer une pollution des cours d'eau, des nappes ou des captages.

Le réseau de **distribution d'eau potable** dessert la quasi-totalité des habitations de la commune, à l'exception de quelques habitations non raccordées qui s'alimentent via des puits d'eau souterraine.

L'**alimentation en eau** est assurée par la SWDE et est effectuée au départ de captages extérieurs à la commune. L'eau est stockée dans différents châteaux d'eau et un réservoir. Les volumes semblent suffisants pour répondre aux besoins de la commune.

La qualité de l'eau distribuée respecte les normes légales pour l'eau potable.

Aucune infrastructure de **production électrique** n'est installée sur le territoire, la fourniture d'électricité provient de l'extérieur de la commune. La commune est traversée d'est en ouest par une ligne à haute tension provenant de Tubize.

Aucune énergie renouvelable de grande échelle n'est exploitée mais un projet d'implantation d'éoliennes existe. La commune octroie des primes pour l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, en plus de la prime régionale et provinciale.

Le réseau local de distribution d'électricité dessert l'ensemble de la commune ; il est encore aérien en certains endroits.

La commune est desservie par un réseau d'alimentation en **gaz naturel**. Toutefois, il ne concerne que Rebecq et Quenast et beaucoup d'habitations n'y ont donc pas accès et se chauffent au mazout.

Une conduite de transport du gaz naturel sous haute pression traverse l'entité. Rebecq est également parcourue par plusieurs canalisations de gaz sous pression appartenant au réseau d'Air Liquide.

Des prescriptions particulières doivent être respectées lors de tous travaux (constructions, plantations) dans une bande de terrain de part et d'autre des installations. Ces prescriptions doivent être scrupuleusement respectées afin de minimiser les risques d'accident.

Concernant la télédistribution et les télécommunications, l'ensemble des foyers ont accès à la **télédistribution** ainsi qu'aux services **internet** et de **téléphonie fixe**.

La couverture en **téléphonie mobile** de la commune est actuellement assurée par la présence de 3 sites relais opérationnels. Les 3 principaux opérateurs sont présents. Les antennes sont placées soit sur des châteaux d'eau soit sur pylône.

Des **cabines téléphoniques** fonctionnelles sont implantées dans les espaces publics communaux.

La **gestion des déchets** de la commune est assurée à plusieurs niveaux par l'IBW.

Les sacs blancs payants d'ordures ménagères sont collectés en porte-à-porte une fois par semaine ; les déchets sont incinérés à Virginal. La collecte sélective en porte-à-porte des papiers-cartons et des PMC a lieu respectivement une fois et deux fois par mois.

Des bulles à verre sont mises à disposition pour la collecte du verre. Les 9 sites de bulles à verre sont correctement répartis sur le territoire. Les textiles peuvent être déposés dans des bulles Petits Riens placées dans des lieux publics et Caritas présentes au parc à conteneurs.

Les déchets de tontes ne sont pas collectés et doivent être portés au parc à conteneurs. La commune organise toutefois une collecte des branchages, 4 fois par an ; un service gratuit de broyage est domicile est également disponible. La commune encourage le compostage à domicile via l'octroi d'une prime pour l'achat d'une compostière et a également mis en place un groupe de guides-composteurs pour sensibiliser la population.

L'implantation d'un parc à conteneurs à Quenast permet la collecte des autres types de déchets. Il est accessible en semaine et le samedi. Les plages horaires d'ouverture du parc sont assez restreintes.

La quantité d'OMB collectée annuellement par habitant est assez constante et inférieure au quota fixé par la Région wallonne. La mise en place d'une collecte des déchets organiques permettrait de réduire les volumes d'ordures à incinérer.

Les quantités de déchets ramassés via les collectes sélectives augmentent légèrement. La quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte dans la commune est en légère diminution et cela grâce à la suppression de la collecte des encombrants.

Quelques dépôts illicites de déchets sont relevés dans la commune, notamment au niveau des sites de bulles à verre, sur les bords de route mais ils restent assez peu nombreux. La commune n'emploie pas d'agent constatateur et les dépôts ne sont enlevés que lorsqu'il y a une plainte.

Après analyse des infrastructures techniques de la commune, il apparaît que les principaux réseaux techniques sont présents, y compris le réseau de distribution de gaz naturel. Ces infrastructures ne sont en bon état de fonctionnement (pas de défaillances). Certains réseaux, comme le réseau de couverture GSM sont encore en développement, d'autres devraient être développés.

Des travaux d'égouttage doivent encore être mis en œuvre afin de compléter le réseau de collecteurs afin que la totalité des eaux usées soient épurées.

Concernant la gestion des déchets, la proportion de déchets non triés collectés doit être réduite. Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour réduire la quantité de déchets, comme la mise en place d'une collecte des déchets organiques et/ou la sensibilisation des citoyens.

23 Infrastructures techniques – analyse subjective

Questions

Connaissez-vous des désagréments liés au traitement des eaux usagées (égouttage)?

oui non

Si oui, quel type ?

Odeurs Débordement Autre

Quel est votre niveau d'appréciation de la gestion des déchets dans la commune ?

Très négatif Négatif Positif très positif

Répond-elle à vos attentes ?

Comment pourrait-elle être améliorée ?

A quel endroit ?

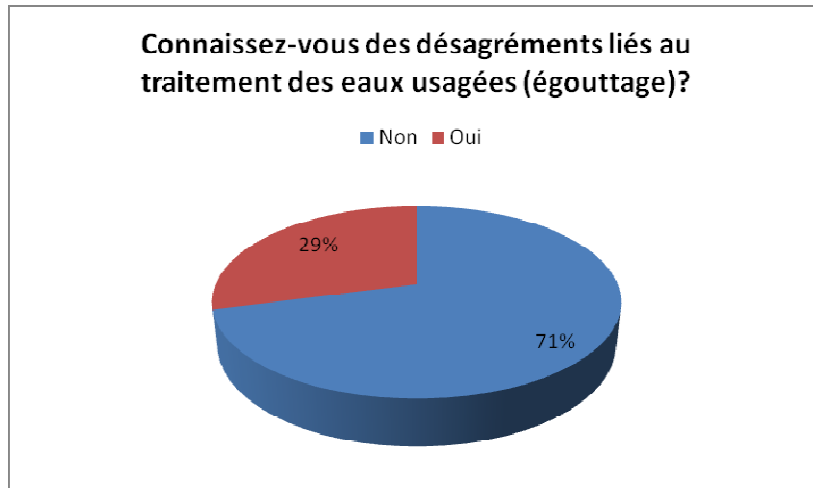


Figure 645 : Tableau présentant les problèmes d'égouttage (NR : 13%)

Les problèmes d'égouttage sont évoqués par 29% des personnes interrogées ce qui laisse entendre qu'il existe des difficultés ponctuelles rencontrées à ce niveau.

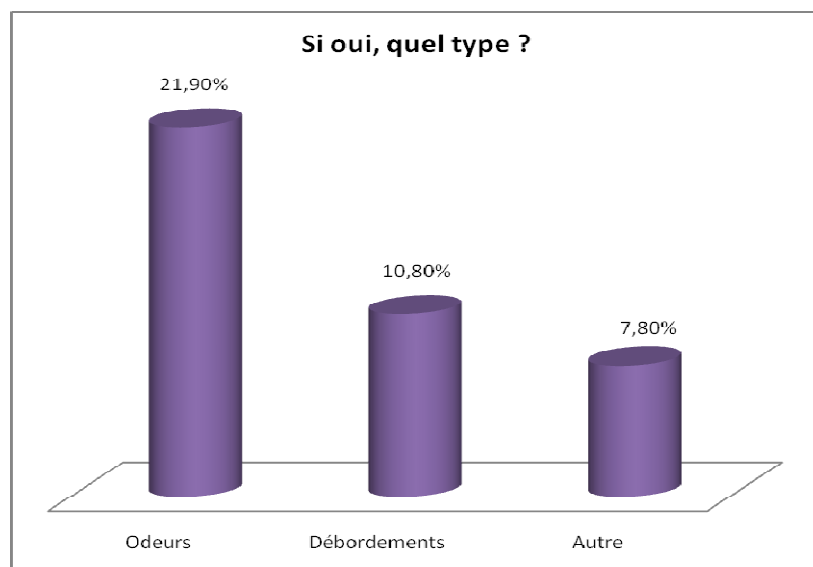


Figure 646 : Graphique présentant le type de désagréments liés à l'égouttage ressentis (%obs., NR : 68,9%)

Ainsi, les odeurs liées à l'égouttage sont le plus souvent citées. Les débordements sont également évoqués.

La plupart des remarques font références à des problèmes de « *canalisations bouchées* », de « *fossés non curés ou beaucoup trop rarement* ».

Si certaines personnes évoquent les travaux de canalisation en cours, d'autres citent l'absence d'égouttage collectif ou font remarquer que « *les eaux usées se déversent encore à certains endroits dans la Senne* » ou que le réseau est constitué « *d'égouts à ciel ouvert* » à certains endroits.

La question de l'égouttage est également mise en relation avec les inondations qu'a connu la commune et évoquent des « *reflux lors d'inondations* ».

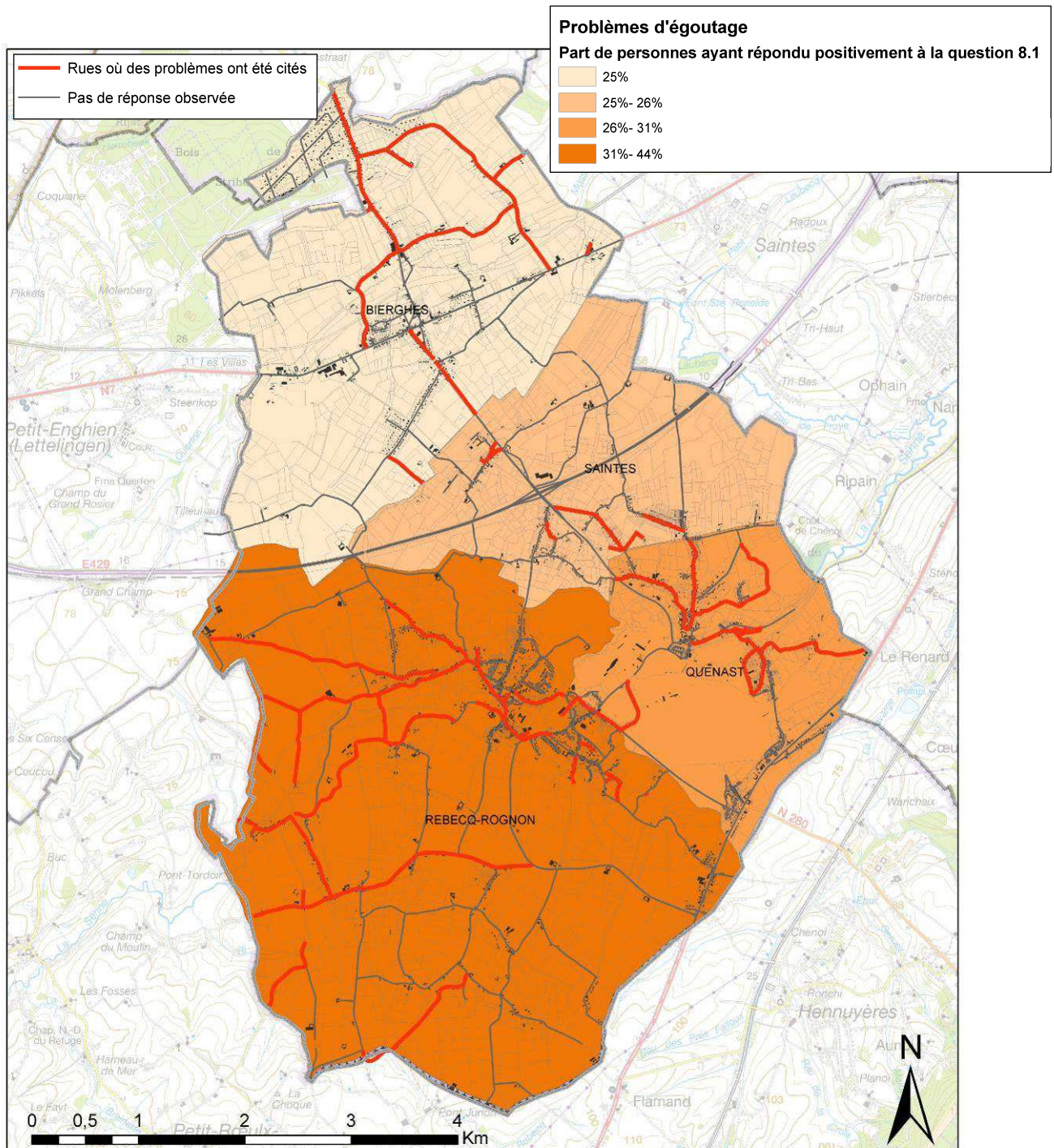


Figure 647 : Carte présentant le nombre de personnes ressentant des nuisances liées à l'égouttage selon les villages où ils résident⁷²

⁷² Les pourcentages sont calculés ici sur base du nombre de personnes ayant répondu au questionnaire par village.

Même si ces problèmes sont ressentis partout dans la commune, cette analyse par village montre que les difficultés liées à l'égouttage sont principalement ressenties dans les villages de Rebecq-Rognon et Quenast.⁷³

Les rues ayant évoqué des difficultés sont à mettre en relation avec l'état du réseau d'égouttage.

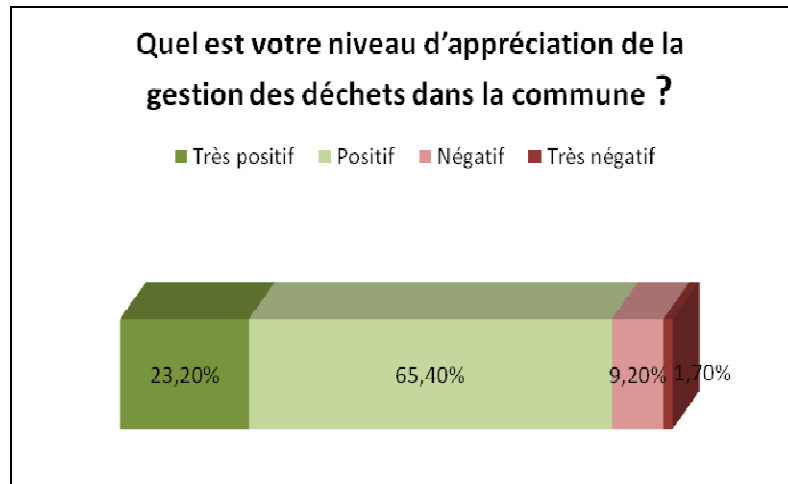


Figure 648 : Graphique présentant l'appréciation de la gestion des déchets (NR : 43%)

La gestion des déchets dans la commune est satisfaisante pour 88,6% des habitants. Quelques suggestions d'amélioration sont cependant proposées :

- Plus de bulles à verre;
- En matière de propreté publique, il est demandé un « nettoyage le long des routes » et une « surveillance plus stricte », voire des « amendes pour les déchets clandestins »;
- Ramassage des encombrants à domicile. En effet, la suppression du service d'encombrants à domicile est déplorée par certains habitants;
- Une amélioration de l'accessibilité et un élargissement des horaires d'ouverture du parc à containers;
- Ramassage des déchets verts à domicile;
- Ramassage plus fréquent des PMC et papiers.

Une gestion des déchets mal adaptée aux attentes des habitants peut conduire à des comportements nuisibles. Ainsi, des dépôts sauvages d'ordures sont cités dans les bois et le long des routes.



Figure 649 : Photographie du parc à containers, à Quenast



Figure 650 : Photographie de bulles à verre, à Bierghes

⁷³ La dépendance entre les deux variables (« lieu de résidence » / nombre de réponses négatives à la question) n'est pas significative. Il n'y a donc pas de lien entre le lieu de résidence et la perception de l'égouttage. Cependant, l'analyse croisée a été réalisée ici, pour localiser les endroits où des problèmes sont rencontrés de façon ponctuelle, notamment par rue.

24 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EGOUTTAGE	80 % de la population en régime d'assainissement collectif.	20 % de la population en régime d'assainissement autonome. Absence de contrôle de l'épuration individuelle.	Campagne de sensibilisation et d'information sur l'épuration individuelle.	Risques de pollution des milieux naturels (cours d'eau) et des nappes phréatiques.
	Réseau d'égouttage collectif complet à 83 %.	Réseau de collecteur encore à développer (plus de 30 % de collecteurs réalisés).	Assainissement des eaux pour améliorer la qualité des eaux de surface : réalisation des travaux pour compléter le réseau de collecteurs et d'égouttage (PASH).	
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Réseau de distribution d'eau complet et presque toutes les habitations sont raccordées. Présence d'installations de stockage de l'eau potable suffisantes.	Quelques habitations non raccordées au réseau public.	Favoriser l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie et la réutilisation de l'eau pour les besoins domestiques (arrosage, sanitaires, etc.).	
ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ	Réseau de distribution d'électricité basse tension complet, toutes les habitations sont alimentées.	Présence d'une ligne haute tension aérienne, parfois au-dessus d'habitations.		Possibles nuisances (santé) pour la population située à proximité immédiate des lignes haute tension (champs électromagnétiques).
	Câbles basse tension aériens en certains endroits.		Profiter des travaux de voiries pour enterrer les câbles d'alimentation électrique.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ		Pas de centrale électrique sur le territoire.	Développement d'énergies renouvelables à grande échelle (solaire, éoliennes) et à petite échelle (particuliers).	
ALIMENTATION EN GAZ NATUREL	Présence d'un réseau de distribution du gaz.	Commune pas entièrement desservie en gaz naturel.	Privilégier l'utilisation de gaz naturel comme moyen de chauffage plutôt que le mazout.	Prescriptions sur toute la longueur des installations de transport du gaz naturel à respecter scrupuleusement afin de minimiser les risques d'accident.
		Les conduites de transport de gaz sous haute pression passent au sein de zones habitées.	Faire connaître les énergies renouvelables (biomasse, cogénération).	
TÉLÉDISTRIBUTION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	Le réseau de télédistribution, internet et téléphonie fixe couvre l'ensemble de la commune. Couverture GSM assurée par les 3 principaux opérateurs.	Présence d'antennes GSM à proximité d'habitations.		Nuisances pour la population située à proximité immédiate des antennes (champs électromagnétiques).
DÉCHETS	Sacs poubelles payants pour les <u>ordures ménagères</u> .	Pas de collectes des déchets organiques. Pas de diminution des quantités d'ordures ménagères collectées.	Améliorer la collecte des déchets en mettant en place une collecte sélective des déchets organiques. Sensibiliser la population à la réduction de la production de déchets.	Augmentation des quantités de déchets non triés et des coûts d'incinération.
	Collectes sélectives en porte-à-porte : o <u>papiers-cartons et verre</u> 1 fois par mois. o <u>PMC</u> 2 fois par mois.		Améliorer le tri des déchets en sensibilisant la population.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> o branchages 4 fois par an <p>Service gratuit de broyage à domicile.</p> <p>Encouragement du compostage à domicile par la mise en place d'une prime communale à l'achat d'une compostière et d'un groupe de guides-composteurs.</p>	Pas de collecte des <u>déchets de tontes</u> à domicile.	<p>Informer la population sur le compostage à domicile et réduction des quantités d'ordures ménagères à collecter.</p>	Risques de dépôts sauvages le long des routes, sur les friches, dans les bois ou sur les berges des cours d'eau (pollution des eaux de surface).
	<p>Suppression de la collecte payante des <u>encombrants</u> en porte-à-porte.</p> <p>Ramassage sur demande moyennant le paiement d'un forfait.</p>	Dépôts illicites de déchets le long des routes, à proximité des bulles à verre,... qui doivent être régulièrement nettoyés.	<p>Privilégier la réutilisation (dons aux associations, brocantes, magasins de seconde main, etc.).</p> <p>Lutte contre les dépôts illicites (information, sensibilisation des riverains et des entreprises); engager un agent constatateur.</p>	Risques de pollution du sol et des nappes phréatiques et des eaux de surface (cours d'eau).
	<p>Présence d'un parc à conteneurs ouvert du lundi au samedi.</p>		Élargir encore les horaires d'ouverture du parc à conteneurs (par exemple, plus tôt le matin ou plus tard le soir en été).	

